

R A P P O R T G E O L O G I Q U E

-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-

OBJET : Captage de la source de La Fare (vallée du Largue), pour l'alimentation en eau potable de REILLANNE (Basses Alpes).

Le présent rapport a été établi à la demande du Génie Rural des Basses Alpes par le soussigné PAIRIS Jean-Louis, Ingénieur E.N.S.P.M., Docteur de 3ème Cycle en Géologie, Assistant à la Faculté des Sciences de Grenoble, Collaborateur au Service de la Carte géologique de la France.

Il fait suite à une enquête effectuée le 1 Décembre 1965, en compagnie de Monsieur ARNAUD Ingénieur du Génie Rural, de Monsieur GIRAUD Géomètre au Génie Rural, et de Monsieur l'Adjoint au Maire de Reillanne.

-!-!-!-!-!-

Pour pallier la pénurie en eau qui sévit sur toute la région durant l'été, conséquence de la succession d'étés très secs et de l'augmentation de la population estivale, et qui touche particulièrement Reillanne, la Municipalité envisage de capter une source jaillissant à environ 4 km au NO de l'agglomération dans la vallée du Largue (rive droite) à 500 m en amont environ du confluent du Ravin du Régiraud, au lieu-dit "Quartier de La Fare".

Les eaux de cette source apparaissent au niveau des alluvions de la rivière : pour dégager le griffon des travaux ont été entrepris qui ont permis l'installation d'une tranchée profonde d'environ 2,50 m dans les alluvions du Largue et qui longe la base du versant droit de la vallée : ont été ainsi mises au jour des venues d'eau toutes en provenance du versant, dont deux très importantes qui jaugées ont accusé un débit total (ce 1-12-65) d'environ 10 l/s.

ETUDE HYDROLOGIQUE ET GEOLOGIQUE :

Le Largue, depuis la cote 470 au SO des ruines du Bourget, jusqu'aux environs du pont de la N 100 au sud de Lincel, a installé sa vallée, plus ou moins remblayée d'alluvions, dans la puissante série des "Calcaires de Reillanne". Cette formation, régulièrement et faiblement pentée vers le SE dessine ici le flanc septentrional du grand synclinal de Céreste-Reillanne plaqué au sud par les couches très redressées de son flanc méridional contre le chignon calcaire de l'anticlinal de Montfuron.

A une trentaine de mètres en amont de la source on voit apparaître les calcaires de Reillanne, en gros bancs calcaréo-argileux qui constituent des affleurements en place et forment la base du versant de la vallée. Ils sont surmontés d'une couche de marnes bleues très argileuses épaisse de 1 m au-dessus de laquelle tout le reste du versant dominant immédiatement la vallée est formé par des paquets de roches glissées le long du niveau argileux qui a servi de surface de décollement.

Du fait du pendage vers le SE les marnes bleuées disparaissent rapidement sous le remplissage alluvial de la vallée, de sorte que les paquets glissés, facilement reconnaissables à leurs pendages et aux directions de leurs couches très divers - et très différents le plus souvent de ceux des assises sous-jacentes - arrivent à leur tour au contact des alluvions sous lesquels ils ont tendance à disparaître plus en aval.

Les eaux que l'on se propose de capter apparaissent au contact des masses glissées et du terrain en place dont le toit est constitué par la couche de marnes argileuses très peu perméable. Elles proviennent des eaux météoriques infiltrées sur le versant plus en amont, et qui cheminent facilement dans la formation cahotique glissée, à la fois vers l'aval de la pente et vers le SE parallèlement au pendage des couches en place.

PRESCRIPTIONS :

On se propose d'installer un drain dans les alluvions du Largue, tout le long du versant de façon à capter toutes les venues d'eau qui en proviennent.

Aucune venue directe en provenance de la surface ne devra être admise dans

le drain : à cet effet, il devra être recouvert par 3 m au moins de terre compactable

D'autre part, ce drain ne devra pas s'approcher à moins de 35 m du lit mineur du Largue; lors de la visite aucune venue d'eau ne se faisait jour en provenance de la rivière, cependant en période de hautes eaux, vu la perméabilité - même toute relative - des alluvions recoupées par la tranchée, - il n'est pas exclu que puissent se produire infiltrations en provenance du Largue.

Au cas où la distance de 35 m ne serait pas tenue - au cas où par exemple on désirerait drainer une partie des eaux de la nappe phréatique en s'approchant du lit mineur, il conviendrait de prévoir une station de stérilisation et un filtre ou un bassin de décantation, ou tout autre système susceptible de délivrer des eaux claires et stérilisées, dans lequel les eaux captées devront passer avant d'être envoyées dans le réseau d'adduction.

Un périmètre de protection clôturé s'étendant jusqu'à 30 m environ, c'est à dire pratiquement jusqu'au chemin qui conduit à la ferme de La Fare, en amont du drain et 10 m latéralement, devra être implanté.

Un périmètre de protection étendu sera prévu dans un rayon de 100 m en amont du drain, et sur lequel sera interdit tout dépôt d'engrais d'origine chimique ou organique; toute cette dernière zone devra être considérée comme zone de "non aedificandi".

Enfin, il va de soi qu'il convient de prévoir une protection contre les crues éventuelles de la rivière.

J. J. J.

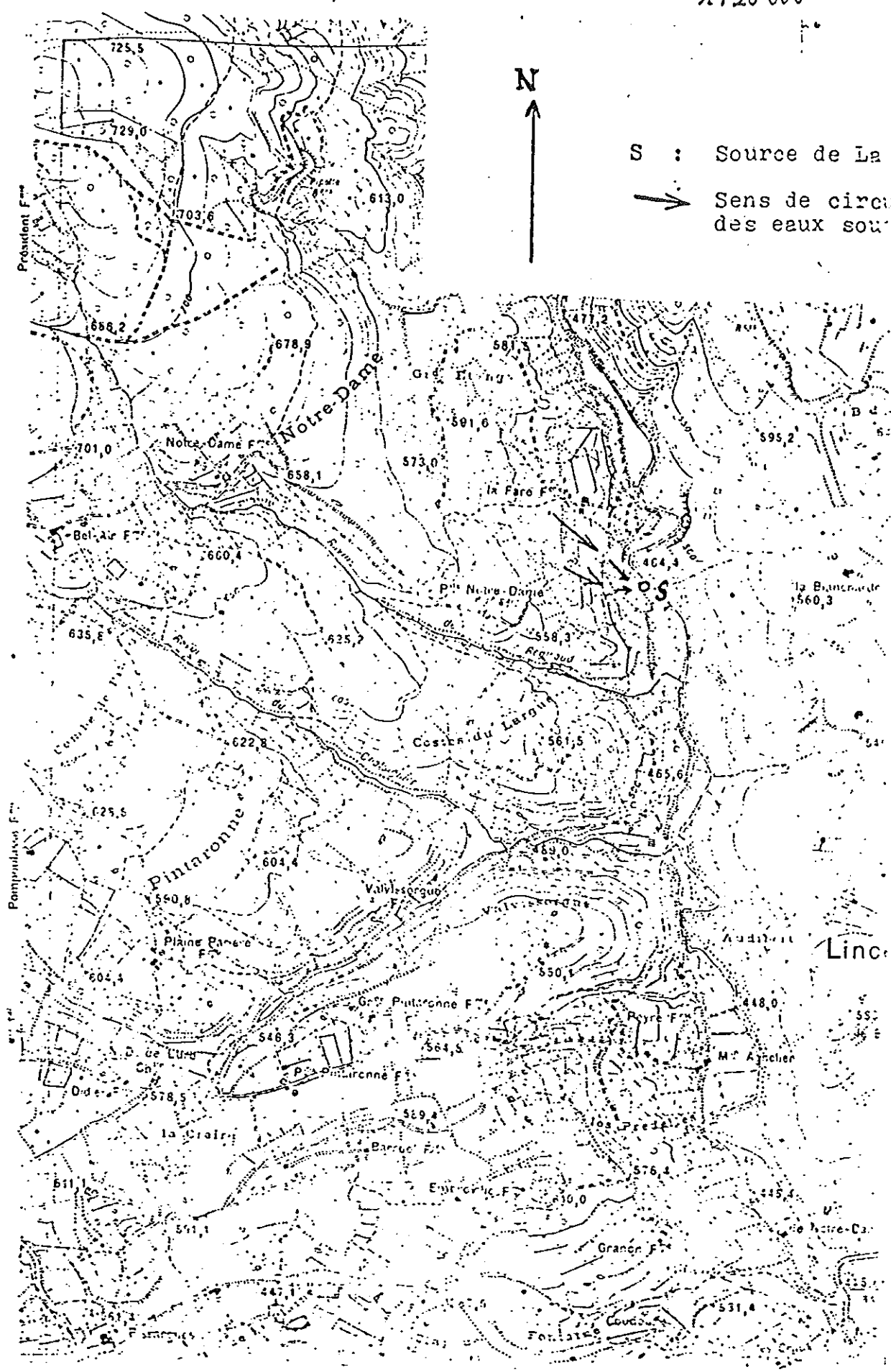
Grenoble, 10 février 1966

PAIRIS J.-L.

↓
1966

P.J. : Un extrait de la carte REILLANNE n°4 au 1/20 000.

REILLANNE n° 4
1/20 000



S : Source de La
→ Sens de circulation des eaux souterraines

5
34
183
182
181
70

Linc

de Notre-Da